

de colle, et à laquelle il avait répondu qu'il allait examiner ma proposition. Depuis lors, une autre mort est survenue dans des circonstances semblables à Ottawa. Le ministre peut-il nous donner maintenant d'autres renseignements quant aux mesures envisagées par son ministère à ce sujet?

L'hon. G. J. McIlraith (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, une modification possible des lois afin de faire de l'inhalation de colle un délit ne relève pas directement de moi. J'en déduis de sa question que le député voudrait que cette action soit considérée comme un délit aux termes du Code criminel. Cela relèverait du ministre de la Justice.

M. Saltsman: Je me demande si je peux demander au ministre de la Justice si son ministère songe à présenter un projet de loi qui interdirait l'inhalation de colle.

L'hon. John N. Turner (ministre de la Justice): Oui. On pourrait peut-être trouver dans la loi sur les substances dangereuses, qui relève du ministre de la Consommation et des Corporations, un élément de solution au problème qui préoccupe le député et d'autres membres de la Chambre.

LA CAPITALE NATIONALE

LA FORMATION D'UN COMITÉ PARLEMENTAIRE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse à l'honorable représentant qualifié de ministre du développement régional. Aurait-il l'obligeance de répondre à la question du 19 septembre et nous dire si l'on va créer des questions de la Chambre pour s'occuper des questions intéressant la capitale nationale?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Forêts et du Développement rural): Un jour ou l'autre, monsieur l'Orateur.

L'AGRICULTURE

L'AIDE AUX CULTIVATEURS DE L'OUEST

A l'appel de l'ordre du jour.

M. A. P. Gleave (Saskatoon-Biggar): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au premier ministre. Vu la situation très grave, pour ne pas dire désespérée, qui s'annonce pour la récolte dans l'Ouest du Canada, quand le gouvernement proposera-t-il un programme d'aide pour y remédier?

LES TRANSPORTS

LE SERVICE DE TRANSBORDEMENT ENTRE SAINT-JEAN (N.-B.) ET DIGBY (N.-É.)

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Thomas M. Bell (Saint-Jean-Lancaster): Monsieur l'Orateur, je voulais poser cette question au ministre suppléant des Transports, mais je l'adresserai au suppléant du ministre suppléant des Transports. A propos des questions posées ici les 16 et 20 septembre, le ministre expliquera-t-il les intentions du gouvernement au sujet du service de transbordement entre Saint-Jean et Digby?

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Je crains d'être obligé d'expliquer à nouveau le principe de rotation des ministres. Même si le ministre suppléant était ici, ce ne serait pas à lui de répondre à la question. Il s'agit de réserver un jour donné pour répondre aux questions portant sur les affaires d'un ministère.

M. Bell: Je remercie le premier ministre de son explication, mais voudrait-il aussi expliquer, que les ministres soient présents ou non, pourquoi les citoyens de Saint-Jean et de Digby doivent patienter, après les promesses qu'il a faites à ce sujet lors de la dernière campagne électorale?

LES COALITIONS

LA DÉCLARATION DU DIRECTEUR CONCERNANT LA VENTE DES RAISINS DE CALIFORNIE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Ed Schreyer (Selkirk): Monsieur l'Orateur, ma question qui s'adresse au ministre de la Justice, découle d'une déclaration faite vendredi dernier par le directeur des enquêtes sur les coalitions, à qui l'on fait dire, et je cite...

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député ne peut formuler des questions de cette façon. Il doit les poser directement.

M. Schreyer: Comme le directeur des enquêtes a déclaré que si un grand nombre des marchands détaillants cessaient d'acheter des raisins de Californie il serait forcé d'instituer immédiatement une enquête, je voudrais demander au ministre de la justice si ce fonctionnaire avait obtenu l'avis ou le consentement du gouvernement canadien avant de faire cette remarque.

M. l'Orateur: A l'ordre. J'ai signalé que la question, ainsi formulée, était irrecevable.